

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025 A 19 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Étaient présents :

☒ Gérard DELANEF	☒ Hervé BAROYER	☐ Rachel PEREIRA ARAUJO
☒ Gérard HARCHAOUI	☐ Jean BARRE	☐ Malika THIERRY
☒ Virginie BELLET	☐ Aude M'BANGAS	☒ Sylvain BAROYER
☒ Alain POREE DU BREIL	☒ Line MERLIER	☐ Nicolas POULAIN
☐ Christian MERLIER	☒ Laurence BOITEUX	

Absent(s) ayant donné procuration :

- ☒ Christian MERLIER donne pouvoir à Hervé BAROYER
- ☒ Jean BARRE donne pouvoir à Gérard HARCHAOUI

Absent (s) non excusé (s) :

- | | | |
|---|---|-------------------------------------|
| ☒ Malika THIERRY | ☒ Aude M 'BANGAS | ☒ |
| ☒ Rachel PEREIRA ARAUJO | ☒ Nicolas POULAIN | ☒ |

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 4 Avril 2025
La séance est ouverte à 19H10

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Virginie BELLET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 18-2025 : DEMANDE DE PROROGATION DE REDUCTION DE LOYER POUR LE COMMERCE PROXI

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la demande de MME Rodrigues, de poursuivre un loyer modéré pour le commerce PROXI (La SARL SAMAT).(voir courrier ci-joint).

COMMUNE DE CRISOLLES



Le conseil municipal propose d'augmenter le loyer actuel du commerce PROXI, qui est de 275 euros, d'un montant de 100 euros, soit appliquer la somme de 375 euros pendant 3 mois pour les mois de Juin, Juillet, Août 2025. Cette proposition sera non renouvelable sauf sur demande écrite de la gérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	7	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX
Nombre de voix CONTRE	2	Hervé BAROYER, Christian MERLIER
Nombre d' ABSTENTION	1	Sylvain BAROYER

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'augmenter le loyer de 100 euros, et d'appliquer un loyer de 375 euros pendant 3 mois, pour les mois de Juin, Juillet et Août 2025, proposition non renouvelable sauf sur demande écrite de la gérante.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 19-2025 : DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT DE MR BAROYER SYLVAIN POUR ABSENCE DE CHAUFFAGE DANS L'APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de Mr BAROYER Sylvain, qui était locataire de l'appartement au dessus de l'école, demandant un dédommagement en indiquant ne pas avoir eu de chauffage pendant 3 mois. (voir courrier ci-joint).

Le conseil municipal propose un remboursement de 90 jours de loyer soit la somme de 1787.94 euros. Mr Sylvain BAROYER n'était pas présent lors de la délibération et n'as pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	7	Gérard DELANEF, Virginie BELLET, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	2	Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De rembourser à MR BAROYER Sylvain le loyer sur une période de 90 jours pour un montant de 1787.94 euros



Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION : 20 2025 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SEEN SUR 15 ANS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant l'amortissement des travaux du SEEN sur 15 ans (montant total de 207 976.17 €), à raison de 13 865 euros par année s'échelonnant de l'année 2025 à 2039. (voir documents joints).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'approuver l'amortissement des travaux du SEEN sur 15 ans pour un montant total de 207 976.17 € à raison de 13 865 euros par année de 2025 à 2039.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 21 2025 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE MME EGUIENTA LAURIANE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le renouvellement du contrat à durée déterminée de MME EGUIENTA (DUMAY) Lauriane, en tant qu'agent d'animation à la Maison des Associations de Crisolles, et qui prend fin le 03/09/2025. La durée hebdomadaire de travail étant fixée à 17/35 ème annualisée. Monsieur le Maire propose de renouveler son contrat pour 1 an du 04/09/2025 au 03/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

COMMUNE DE CRISOLLES



des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De renouveler le contrat à durée déterminée de MME EGUIENTA (DUMAY) Lauriane, en tant qu'agent d'animation à la Maison des Associations de Crisolles, du 04/09/2025 au 03/09/2026 La durée hebdomadaire de travail étant fixée à 17/35 ème annualisée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération



QUESTIONS DIVERSES

- Devis de l'entreprise DEGAUCHY d'un montant de 135 948.12 €
- Courrier de Mme Sylviane TROUSSELLE demandant l'annulation de la zone réservée de la parcelle ZD 118 ;
- Virginie BELLET : question de l'équipement en informatique de l'école, 2 PC demandés au Conseil Départemental.
- Demande du Commerce PROXI : places de parking (le panneau est commandé), évier (en attente), prise de courant.
- Organisation de la fête de la musique
- Mettre une vitrine panneau d'affichage à l'église

Fin de la séance 20h50

**Le secrétaire de séance
Virginie BELLET**

**Le Maire
Gérard DELANEF**

COMMUNE DE CRISOLLES

